

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 1 – L'organisateur

La Mairie de Fos-sur-Mer est l'organisateur de la « FOS DINGO WARRIOR » qui se déroulera le 13 mai 2017 du parvis de l'Hôtel de Ville de Fos-sur-Mer – avenue René Cassin 13270.

Article 2 – Public concerné

Chaque participant doit être âgé de 6 ans minimum le jour de l'événement. Les mineurs devront présenter l'autorisation parentale signée des parents (sur le bulletin d'inscription) le jour J pour retirer leur dossard.

Article 3 – Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire :

- Du 10 avril au 05 mai 2017 en vous rendant à la Direction des Sports (maison de la Mer et du Sport de Fos-sur-Mer avenue du sable d'or de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45 (Retrait des dossards sur place).
- sur le site de la ville de Fos-sur-Mer en renseignant le formulaire à remplir dans l'onglet service du 10 avril au 05 mai 2017.
- Le jour de la course, de 10h00 à 13h00 en nous retrouvant sur le parvis de la Mairie (en fonction des places disponibles).

L'inscription peut se faire de manière individuelle, par club sportif ou par une entreprise.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier, ils seront à retirer impérativement :

- A la Direction des Sports du 9 au 12 mai 2017 (9h00/12h00 – 13h45 /16h45)
- Le jour de la manifestation de 10h00 à 13h00 sur le parvis de la Mairie

Dans le cadre de l'inscription d'une équipe entreprise/club/service Mairie, une personne est autorisée à retirer votre dossard munie de la copie de votre inscription. En cas de perte du dossard avant l'épreuve celui-ci ne sera pas échangé, il est de votre responsabilité de le préserver.

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 4 – Départ

L'événement ci-nommé « FOS DINGO WARRIOR » est une manifestation sportive dont l'épreuve mélange à la fois la progression à pieds et le défi de se dépasser en surmontant des obstacles (parcours aventure).

Le parcours de la course « FOS DINGO WARRIOR » : est un parcours d'environ 1,700 km avec 8 obstacles. Le départ s'effectuera par vague de 200 personnes maximum avec un intervalle de 30 minutes afin d'éviter un phénomène de bouchon sur les obstacles. Le premier départ s'effectuera à 14h30.

Aucun mineur ne peut partir seul sur cette course : un adulte pour 2 enfants maximum (autorisation parentale et engagement signé des parents obligatoires !)

La zone de départ est située en bas du parvis de la mairie (Parvis des Droits de l'Homme). Une zone d'échauffement dirigée est prévue pour chaque vague à proximité du départ.

Il est conseillé d'arriver 30 minutes avant le départ de votre vague.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 5 – Arrivée

Un ravitaillement gratuit accueillera chaque concurrent FINISHER.

Article 6 – Maximum de participants

Le parcours de la course « FOS DINGO WARRIOR » est limité à **800 personnes**.

Article 7 : Conditions de participation

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il est apte à y participer. Il doit impérativement fournir avant la course son bulletin d'inscription signé qui stipule à la pratique de la marche et de la course à obstacle en terrain naturel, ainsi qu'à la pratique de la Zumba et qu'il bénéficie d'une assurance individuelle accident couvrant ces activités.

Les participants sont responsables de leur parcours, ils engagent leur responsabilité en cas d'accident y compris sur les obstacles. Tout participant doit également être en capacité de

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

ramper, patauger, nager, sauter, varapper et passer des obstacles d'une hauteur maximum de trois mètres.

3

Article 8 – Entreprises

Challenge réservé aux équipes courant pour le compte d'une entreprise (minimum 2 personnes, pas de maximum...)

Votre chef d'équipe pourra retirer du 09 au 12 mai 2017 tous les dossards en même temps dès lors que les inscriptions auront été validées sur le site internet..

Une photo souvenir de l'équipe sera réalisée avant le départ et sera disponible sur le site internet de la ville de Fos-sur-Mer après l'événement.

Article 9 – Annulation et modification de la course

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course au plus tard le 13 mai à 12h00 en cas de force majeure. L'organisation se donne le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

Article 10 – Port du dossard

La course à obstacles « FOS DINGO WARRIOR » se déroule sur des terrains privés et sur le domaine public. Seule l'attribution du dossard permet aux participants l'accès à ces derniers. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroît, des attitudes élémentaires de civisme sont attendues sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens). Chaque participant s'engage à reconnaître les risques encourus lors de sa participation à l'épreuve. Il s'assurera donc, sur la totalité du parcours, d'être capable ou non, de franchir un obstacle. S'il ne le souhaite pas, le participant peut contourner l'obstacle sans entraîner sa disqualification.

Courir sans dossard est interdit, les coureurs qui ne portent pas leur dossard sur le dos avant ne pourront pas franchir l'obstacle et ne pourront pas continuer la course.

Article 11– Equipement

Le seul équipement obligatoire est une bonne paire de chaussures, c'est à dire, des chaussures adaptées à la pratique d'une activité sportive. Pour les autres éléments, ils se

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

divisent entre, Conseillé, Déconseillé et fortement autorisé, selon la responsabilité du participant.

4

Conseillé : Chaussures, t-shirt près du corps, collant près du corps

Déconseillé : Les bijoux et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants.

Fortement Autorisé : Déguisement

Article 12 – Ravitaillement

Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé aux participants.

Article 13 – Assistance médicale

L'assistance médicale de l'événement « FOS DINGO WARRIOR » sera composée d'une équipe de secours de la croix rouge, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Article 14 – Civisme

Il est impératif de respecter :

- Les bénévoles.
- Les autres participants.
- Les habitants.
- L'environnement naturel sur lequel la course repose.

Article 15 – Assurance

La commune organisatrice souscrit une assurance en responsabilité civile garantissant les dommages aux usagers et animateurs. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs à l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 16 – Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser sur les supports d'information de communication de la ville de Fos-sur-Mer (journal municipal, site internet de la ville, Facebook ...) toutes les images vidéos et photos réalisées durant la journée du 13 mai 2017.

Article 17 – Récompenses

Challenge CLUBS

- le club sportif le plus nombreux sera récompensé

Challenge ENTREPRISES :

Le challenge entreprise récompensera :

- l'entreprise la plus représentée en nombre.

Challenge SERVICES MUNICIPAUX

Challenge SERVICES MUNICIPAUX récompensera

- la Direction la plus représentée.

Challenge DEGUISEMENT

- Un challenge récompensera le concurrent proposant le plus beau déguisement.